



Lac-Beauport, le 24 août 2017

AVIS AUX RÉSIDENTS DU SECTEUR DU MONT CERVIN

RAPPELS IMPORTANTS

Chère résidente,

Cher résident,

Afin de faciliter la vie des résidents du secteur du mont Cervin durant la période des travaux de raccordement, il est important de vous rappeler quelques consignes.

COLLECTE DES DÉCHETS

Il est souhaité que vous sortiez vos bacs à déchets la veille de la date de la collecte, celle-ci étant effectuée plus tôt qu'à l'habitude dans le but de permettre une meilleure circulation sur le chantier.

TRAVAUX DE DYNAMITAGE

Il peut arriver, exceptionnellement, que le dynamitage affecte la qualité de l'eau des puits artésiens, pour une courte période. Le cas échéant, il est recommandé de laisser l'eau couler jusqu'à ce qu'elle revienne à son état normal.

AMÉNAGEMENTS DANS L'EMPRISE MUNICIPALE

Comme il a été mentionné lors de la séance d'information et sur le site web de la municipalité à quelques reprises, il est nécessaire de retirer les biens ou les plantations situés dans l'emprise municipale, si vous souhaitez les préserver. Évidemment, vous êtes invités à le faire avant que l'entrepreneur amorce les travaux dans votre rue. Aucun autre avis préalable ne vous sera transmis.

BORNES D'INCENDIE

Lorsqu'il est requis d'installer une nouvelle borne d'incendie à proximité de votre propriété, sachez que l'entrepreneur est tenu de respecter les normes de la protection des incendies et les exigences des compagnies d'assurances. Ainsi, un espace maximal de 150 mètres entre les bornes doit être maintenu. En outre, un dégagement de 2,5 mètres doit être respecté tout autour des bornes afin qu'elles demeurent accessibles et visibles en tout temps.

Si vous avez d'autres préoccupations en regard de cet avis, n'hésitez pas à contacter la municipalité en appelant au (418) 849-7141, poste 243.

La Municipalité de Lac-Beauport